Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-04_2025_12_11-DE

DEL04_2025_12_11

Tarifs municipaux 2026

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 15

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, CORDAILLAT Jean-Christophe, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, TOUBLANT Catherine, MORVAN Aurélie, AUDIC Gaëlle, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène
LE PALUD Didier donne pouvoir à CORDAILLAT Jean-Christophe (départ à 19h)

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène

Rapporteur : Madame OLLIVIER-FRANKEL

Le maire informe l'assemblée :

Les tarifs communaux n'ont pas été modifiés en 2025. Dans un contexte économique national difficile, certains tarifs municipaux doivent être réévalués. Des ajustements et de nouveaux tarifs sont proposés.

- Tarifs restaurant scolaire (repas dans le cadre scolaire) :

Tranches QF	Enfant Landaulais	Enfant extérieur	Repas adulte	Personnel communal	Repas non réservé
0 à 600 €	1 €	4,50 € (+ 0,40 €)	6,10 € (+ 0,10 €)	5,10 € (+ 0,10 €)	5,60 € (+ 0,10 €)
601 à 1 000 €	3,85 € (+ 0,10 €)				
> à 1 000 €	4,00 € (+ 0,10 €)				

- Garderie périscolaire

Tranches QF	0-600 €	601-1000 €	> 1000 €	Extérieurs
7h15 à 8h30	0,28 € 1/4h (+ 0,02 €)	0,30 € 1/4h (+ 0,02 €)	0,34 € 1/4h (+ 0,04 €)	0,39 € 1/4h (+ 0,05 €)
16h30 à 19h				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-04_2025_12_11-DE

19h à 19h15	forfait de 10 €
19h15 à 20h	forfait de 50 €
Goûter	0,70 € (+ 0,20 €)

- Accueil de loisirs

Tranches QF		0-600 €	601-1000 €	> 1000 €	Extérieurs
Journée avec repas	9h00-17h30	11,05 €	13,15 €	15,35 €	18,55 €
Journée sans repas	9h00-12h 13h30-17h30	7,30 €	9,40 €	11,60 €	14,80 €
Matinée avec repas	9h00-13h30	9,30 €	10,00 €	10,70 €	12,90 €
Matinée sans repas	9h00-12h00	5,55 €	6,15 €	6,85 €	9,05 €
Après-midi avec repas	12h-17h30	9,55 €	10,15 €	10,85 €	13,05 €
Après-midi sans repas	13h30-17h30	6,00 €	6,60 €	7,30 €	9,50 €
19h à 19h15					forfait de 10 €
19h15 à 20h					forfait de 50 €
Le quart d'heure (tout quart d'heure commencé est du)	7h15-9h	0,31 €	0,33 €	0,35 €	0,39 €
Forfait 5 jours vacances scolaires	5 jours avec repas	50,10 €	60,10 €	72,10 €	87,60 €

+ 0,10 € journée ou demi journée avec repas
+ 0,05 € journée ou demi journée sans repas /Quart d'heure garderie
+ 0,20 € journée ou demi journée avec goûter
+ 2,00 € forfait 5 jours vacances scolaires

- Mini-camps

Tranches QF	0-600 €	601-1000 €	> 1000 €	Extérieur
Mini-camps petites vacances 3 jours	162 €	189 €	237 €	243 €
Mini-camps été GS-CP (2jours/1nuits) à l'extérieur (hébergement habilité) Nouveau tarif	80 €	85 €	94 €	96 €
Mini-camps été GS-CP (2jours/1nuits) à l'ALSH	65 €	70 €	79 €	81 €
Mini-camps été 5 jours	173 €	185 €	214 €	216 €
Mini-camps été 7 jours	242 €	260 €	294 €	303 €

+ 8 % animateur supplémentaire encadrement mini-camp petites vacances 3 jours, mini-camp été 5 jours, mini-camp été 7 jours (arrondi à l'euro supérieur)
+ 15 € mini-camp GS-CP été hébergement extérieur

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-04_2025_12_11-DE

- Activités 11-14 ans :

Tranches QF	0-600 €	601-1000 €	> 1000 €	Extérieur
Activité avec prestation > à10 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	20,00 €
Activité avec prestation < à10 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	10,00 €
Activité sans prestation	4,00 €	4,50 €	5,00 €	7,00 €
Sortie à la journée	16,00 €	18,00 €	20,00 €	24,00 €

Les tarifs 11-14 ans n'ont pas été modifiés avant l'ouverture de l'espace jeunes prévue en 2026. Les nouveaux tarifs seront travaillés par l'équipe enfance jeunesse en fonction du projet pédagogique avec une adhésion obligatoire à l'année.

- Location salle socio-culturelle :

Location salle Socio-culturelle Landaulais	550,00 €
Week-end (samedi matin au dimanche soir)	
Location salle Socio-culturelle Non Landaulais : nouveau tarif	650,00 €
Week-end (samedi matin au dimanche soir)	
Caution :	
Dégradation ou absence de ménage	500,00 €
Tapage nocturne	250,00 €
Location petite salle de réunion association extérieure (max 20 pers) du lundi au vendredi Forfait 3h : Nouveau tarif	80 €

- Tarifs funéraires :

Concession cimetière (15 ans)	220 €
Concession cimetière (30 ans)	440 €
Cavurne 15 ans	330 €
Colombarium concession pour 8 ans	220 €
Colombarium concession pour 15 ans	420 €
Plaque colombarium et jardin du souvenir	55 €

- Reprographie :

Photocopie couleur A4	0,60 € (- 0,40 €)
Photocopie noir et blanc A4	0,30 € (+0,10 €)
Photocopie couleur A3	1,00 € (-0,50 €)
Photocopie noir et blanc A3	0,50 € (+0,10 €)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-04_2025_12_11-DE

- Droit de place et commerce ambulant :

1 branchement	1,00 €
1 emplacement	1,50 €

- Tarifs services techniques :

Busage accès chantier (forfait) 7,20 m	2 000 €
Busage supplémentaire le m linéaire supplémentaire	285 €
Heure agent intervention exceptionnelle	55 €
Heure agent intervention exceptionnelle (utilisation machines)	80 €

Ces tarifs services techniques n'existaient pas auparavant. Il semble pertinent de les créer pour des interventions exceptionnelles ou bien le busage accès chantier pour les nouvelles constructions.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les propositions de tarifs 2026, comme exposées ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant la nécessiter de fixer et de réviser les tarifs applicables aux services et prestations proposés par la commune,

Considérant que ces tarifs doivent permettre d'assurer un service de qualité tout en garantissant l'équilibre financier,

Considérant les avis favorables de la commission Enfance jeunesse et de la commission Finances en date du 17 novembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026.

Le 12 décembre 2025

Le Maire

Dominique OLLIVIER-FRANKEL